



Etude de la Municipalité

suite à la motion déposée par M. Roger Stettler, conformément à l'art. 55 lettre b du règlement du Conseil général de Vulliens, relative à la mise en place d'un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes d'aliments provenant des ménages.

Dans sa séance du 27 juin 2019, le Conseil général acceptait la prise en considération de cette motion et la transmettait directement à la Municipalité pour étude, conformément à l'art. 57 de son règlement.

La teneur de la motion de M. Roger Stettler est la suivante :

« Vous n'êtes pas sans savoir que notre commune s'est fortement accrue par de nombreuses constructions générant ainsi une importante augmentation de sa population. L'on peut dire qu'elle s'est « urbanisée ». La très grande majorité des habitants, respectivement ménages mettent actuellement leurs déchets alimentaires dans les sacs poubelles. Ces déchets sont ensuite incinérés, ce qui a comme conséquence que ces déchets ne sont pas valorisés comme cela peut se faire et pour les incinérer il faut beaucoup d'énergie fossile.

Lors du comptoir d'Oron de ce printemps, je me suis longuement entretenu sur le stand de la SATOM qui a développé et mis en place un service de récupération des restes d'aliments des ménages.

Les responsables de la SATOM m'ont informé que toutes les communes membres ont reçu une offre pour la mise en place de ce concept. De plus leur proposition était accompagnée d'une incitation financière. A savoir que la tonne d'ordures ménagères incinérée passera de CHF 110 la tonne à CHF 70 la tonne si les communes adhèrent à ce concept.

Voir également article de 24heures du samedi 22 juin 2019.

Ce concept, appelé GastroVert, récupère et traite les déchets alimentaires des ménages par méthanisation pour la production de biogaz (utile à la production d'électricité ou de chaleur pour le chauffage à distance) et d'engrais (utile à l'agriculture).

Ce n'est pas gratuit, mais à l'heure actuelle, et avec toutes les préoccupations climatiques, d'économie, de récupération, il est important de valoriser au maximum les déchets que nous produisons.

C'est une alternative au compost individuel – qui est plus contraignant - et dans notre village, beaucoup de ménages n'ont pas de composts individuels.

Selon SATOM, le 30 % du contenu des poubelles est représenté par les déchets alimentaires. Dans les communes qui ont mis en place ce concept, le 70 % des ménages utilisent ce service.

Suite à cette brève description, et conformément à l'article 55, lettre b du règlement du conseil général de Vulliens, je dépose la motion suivante :

- *Que la Municipalité procède à une étude, afin de mettre en place, un concept de récupération, de collecte et de valorisation des restes d'aliments provenant des ménages.*

*Je vous remercie de votre attention.
Roger Stettler »*



Préambule

Petit tour d'horizon sur la situation actuelle dans notre commune en matière de déchets compostables.

1. Gazon, feuilles

Avantages : Les gazons et les feuilles peuvent très facilement être compostés par les propriétaires chez eux. Le volume diminue très rapidement.

Le résultat donne un compost de première qualité à répartir dans les plates-bandes, les jardins, ou directement sur la pelouse en fin d'automne.

Le système « mulching » facilite la tonte du gazon, fertilise naturellement la pelouse et la protège de la sécheresse en maintenant l'humidité.

Le système ne coûte rien à la collectivité.

Inconvénients d'une collecte centralisée : La mise en place d'un point de collecte pourrait poser un problème d'odeurs : où disposer un conteneur étanche ?

Il faut louer ou acheter un conteneur et évacuer régulièrement son contenu, soit chez un privé (~CHF 60.00 / m³), soit à la Coulette (taxe de décharge CHF 84.00 la tonne + TVA + transport), soit pour le biogaz si un privé ou une entreprise l'accepte, entraînant des frais de collecte et de transport à charge de la commune.

Une surveillance doit être mise en place pour éviter les abus constatés ces dernières années sur le site « A l'Ochettaz », propriété privée.

Le coût doit être financé par des taxes.

Pour rappel, un préavis 2018/05 pour la collecte de gazon avait été refusé par le Conseil général en décembre 2018.

2. Branches, tailles de haie, ligneux

Avantages : Pour l'instant, une place pour brûler est disponible en bordure de forêt, au Marais, avec obligation de brûler et d'aviser l'employé communal et le CTA.

Brûler les plantes indésirables est la meilleure solution pour les éliminer. Les graines résistantes peuvent contaminer les jardins si les plantes sont compostées.

Le système actuel ne coûte rien à la collectivité si chaque utilisateur se conforme aux directives.

Inconvénients d'une collecte centralisée : Pour le futur et en cas d'interdiction de brûler, un point de collecte pourrait être mis à disposition sur le site de l'ancienne station d'épuration du SIEMV, dont une surface extérieure d'environ 500 m² est actuellement louée par la commune.

Le coût de la location de la surface et celui du déchiquetage, voire de l'élimination, devra être financé par les taxes.



Etude pour la valorisation des restes de cuisine des ménages

Situation actuelle dans la commune

Chacun élimine ses déchets végétaux de ménage dans la poubelle ou dans son compost et assume le coût de l'élimination du poids de ses propres restes alimentaires. Ce système encourage à faire attention au gaspillage de la nourriture.

A savoir que pour un compost de qualité, les aliments cuits, les os, les restes de viande, de poisson, de fromage, les pelures d'agrumes, ne sont pas conseillés. Ils sont donc éliminés principalement dans la poubelle.

Les déchets végétaux de ménage et restes alimentaires représentent, selon une étude de l'office fédéral de l'environnement, plus de 30 % du contenu de nos poubelles. Cette statistique se réfère à des chiffres pris dans les villes et les campagnes. Par la nature des logements situés dans notre commune, le chiffre sera certainement plus bas.

L'incinération de ces matières très humides demande beaucoup d'énergie et diminue les performances thermiques du site d'incinération.

Quelles sont les solutions de valorisation

1) Chez un agriculteur

Un sondage auprès des agriculteurs de la commune les mieux centrés pour recevoir les déchets végétaux de ménage, voir les gazons, directement des citoyens intéressés, n'a donné aucun résultat. Il semble que la mise en place d'une surveillance, malgré une rémunération, comporte des contraintes trop importantes.

2) Pour le biogaz

Renseignements pris auprès de M. Eric Ramseyer à Palézieux, les déchets végétaux de ménage doivent être chauffés à au moins 55-60°, alors que son installation n'est prévue que pour chauffer à 40-42°. Il n'est donc pas intéressé.

Quant à l'usine de biogaz d'Henniez, elle n'est alimentée que par les déchets de café recyclé des capsules Nespresso et le fumier des 25 exploitations agricoles de la région qui n'épandent pas de fumier de ferme dans les champs compris dans la zone de protection des sources.

3) Par la Coulette

La Coulette n'admet que des résidus d'aliments crus pour son compost. La décharge à Belmont sur/Lausanne coûte CHF 84.00 la tonne. Cette solution demande l'installation d'une benne de récupération étanche à surveiller afin de garantir la qualité demandée et l'organisation d'un transport régulier afin de ne pas subir les odeurs.

4) Par la SATOM SA et son système GastroVert

Pour rappel, la commune de Vulliens est actionnaire et déjà cliente de la SATOM SA. En Suisse, le prix moyen des déchets ménagers facturés aux communes se monte à CHF 136.00 la tonne alors que la SATOM est actuellement à CHF 110.00 (SAIDF CHF 189.00 – TRIDEL CHF 205.00).

Depuis 2011, la SATOM SA a mis en place un système de récupération des restes alimentaires auprès des cuisines professionnelles. Elle a étendu son offre « GastroVert » aux ménages privés dès 2018. Actuellement, 18 communes l'ont adopté. Ce service suscite beaucoup d'intérêt et la SATOM SA étudie actuellement un système de franchises pour le développer à plus grande échelle.



Avantages :

Avec moins de matière humide, la valorisation thermique des déchets incinérés à Monthey (bennes à ordures ménagères et à déchets encombrants) est meilleure.

Les déchets verts et restes d'aliments sont méthanisés à Villeneuve qui produit de l'énergie thermique et de l'électricité, les résidus sont valorisés comme engrais.

Tous les restes de cuisine peuvent être récupérés, y compris les aliments cuits, la viande, le poisson, le fromage, les os, les pelures d'agrumes, parce qu'ils broient ces matières avant la méthanisation.

L'échange des bacs se fait au moins une fois par semaine par un camion GastroVert qui fait un tournus dans les communes et les cuisines professionnelles clientes. En cas de demande accrue, une deuxième installation serait nécessaire.

Le système distribue les sachets pour les seaux de collecte des aliments.

Une séance de démonstration aux citoyens est prévue.

Moyennant contrôle de compatibilité, la carte utilisée actuellement pour la benne compactante pourrait être configurée pour ouvrir le conteneur GastroVert et faire ainsi économiser environ CHF 1'000.00 sur le coût d'installation.

Inconvénients : La commune doit définir un point de collecte desservi par un réseau téléphonique et aménager une surface plane en dur de 155 x 90 cm, accessible pour le camion.

L'installation du système dans une commune coûte : ~CHF 3'340.00, amorti sur 10 ans, soit CHF 334.00/an, sans compter l'aménagement du site d'accueil. Quant à son exploitation, elle engendre une dépense d'environ CHF 3'100.00 par année, soit ~CHF 5.00/hab.

Cependant, en contrepartie, le tarif d'incinération des déchets ménagers de notre benne à ordures ménagères baisserait de CHF 110.00 à CHF 70.00 la tonne. Sur environ 45 tonnes par année (5 décharges d'environ 9 to), on économiserait CHF 1'800.00.

L'utilisation du système « GastroVert » pourrait faire économiser un transport de benne, soit CHF 360.00.

Le coût supplémentaire résiduel d'environ CHF 1'600.00 par année serait financé par une augmentation du prix au kilo des ordures ménagères de 2.25 centimes, soit 67 à 68 centimes au lieu des 65 actuels.

Le système tel que proposé ne permet pas une facturation individuelle pour les utilisateurs. Il n'est qu'un incitateur à un meilleur tri et à la valorisation des matières.



5) Conclusion.

En réponse à la motion « Roger Stettler » et après étude du sujet, la Municipalité met dans la balance les éléments suivants :

Avantages : valorisation énergétique pour la SATOM SA et diminution des coûts pour une partie de la population.

Inconvénients : augmentation du prix au kilo de 3 centimes pour les déchets de la benne à déchets ménagers et multiplication du trafic poids lourd au moins une fois par semaine.

La Municipalité estime que la situation actuelle est satisfaisante pour notre commune et que l'impact écologique n'est pas si avantageux. Elle ne souhaite pas, pour l'instant, mettre en place un système de récupération des déchets verts de cuisine.

La Municipalité rappelle également qu'un projet d'agrandissement et de modernisation de la déchetterie est en cours, impliquant de gros investissements pour 2020. Un concept de récupération des restes alimentaires des ménages pourrait être étudié en même temps.

Elle invite le Conseil général de Vulliens à prendre acte de cette étude :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 5 décembre 2019,

- **vu la réponse à la motion « Roger Stettler », adoptée par la Municipalité le 21 octobre 2019,**
- **ouï le rapport de la Commission nommée à son étude,**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

décide :

de prendre acte de cette étude et de sa conclusion.

Le Municipal responsable

Jean Maurice Henzer

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Hähnli



Nicole Matti